Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-242900744-20251223-2025_139_DEB-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	23	32

Vote
Pour : 15
Contre : /
Abstention : 17

N° de la délibération
2025-139

L'an 2025, le 18 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire de Poher Communauté, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur TROADEC Christian, à la salle du conseil de la Maison des Services Au Public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 12 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la communauté de communes le 12 décembre 2025.

Présents (23) : **M.** TROADEC Christian, Président

Mmes : BERNARD Danie, BOULANGER Catherine, BOULZENNEC Isabelle, BOUSSARD Laure, KERFERS Jocelyne, LE GUEN Annie, LE GUERN Isabelle, MAZEAS Jacqueline, MOISAN Viviane, PENSIVY Patricia

MM : COTTEN Daniel, COTTY Stéphane, LE LOUARN Eric, FEAT Samuel, GALGUEN Mickaël, GOUBIL Didier, LE CAM Alain, LE BIHAN Erwan, LE FER Etienne, LE MOROUX Cédric, QUILTU Jacques, URIEN Patrick,

Absent(s) ayant donné procuration (9) : AUFFRET Ludovic à MAZEAS Jacqueline, FAUCHEUX Olivier à COTTEN Daniel, GUILLEMOT Hélène à TROADEC Christian, COGEN Dominique à KERFERS Jocelyne, BOULANGER Vincent à BERNARD Danie, YVINEC Jérôme à LE GUERN Isabelle, NEDELLEC Philippe à URIEN Patrick, KERDRAON Anne-Marie à BOULANGER Catherine, LE GOFF Bruno à QUILTU Jacques

Absents: BERNARD Jo

A été nommé secrétaire : COTTEN Daniel

D2025-139 Autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

Conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut sur autorisation expresse du Conseil communautaire "engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette".
L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.
On entend par budget de l'année précédente la somme algébrique de toutes les inscriptions (ouvertures, compléments, diminution, suppression de crédits et de recettes) portées dans tous les actes budgétaires adoptés au cours de l'année précédente : budget primitif, budget supplémentaire, décisions modificatives, arrêté de virement d'article à article dans un même chapitre de fonctionnement.

BUDGET PRINCIPAL		**BP 2025**	**Report 25 % Budget 2026**
Chapitre D20	Immobilisations incorporelles	431 135, 90 €	107 783, 97 €
Chapitre D204	Subventions d'équipement versées	804 410, 00 €	201 102, 50 €
Chapitre D21 Hors opérations	Immobilisations corporelles	1 671 760, 19 €	417 940, 05 €
Chapitre D23 Hors opérations	Immobilisations en cours	57 342, 82 €	14 335, 70 €
Opération 82 Chapitre D23	Construction maison de santé	384 674, 03 €	96 168, 51 €
Opération 84	Dernier commerce de Plévin	462 132, 41 €	115 533, 10 €

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-242900744-20251223-2025_139_DEB-DE

Chapitre D21			

BUDGET TRANSPORT		**BP 2025**	**Report 25 % Budget 2026**
Chapitre D20	Immobilisations incorporelles	1 000, 00 €	250, 00 €
Chapitre D21	Immobilisations corporelles	193 810, 02 €	48 452, 50 €

BUDGET SPANC		**BP 2025**	**Report 25 % Budget 2026**
Chapitre D20	Immobilisations incorporelles	1 000, 00 €	250, 00 €
Chapitre D21	Immobilisations corporelles	14 567, 29 €	3 641, 82 €

BUDGET OM (ordures ménagères)		**BP 2025**	**Report 25 % Budget 2026**
Chapitre D20	Immobilisations incorporelles	3 000, 00 €	750, 00 €
Chapitre D21	Immobilisations corporelles	426 398, 31 €	106 599, 58 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, avec 15 voix pour et 17 abstentions (BERNARD Danie, BOULANGER Vincent, BOULZENNEC Isabelle, LE GUEN Annie, LE GUERN Isabelle, COTTY Stéphane, GALGUEN Mickaël, LE BIHAN Erwan, LE FER Etienne, LE GOFF Bruno, LE LOUARN Eric, LE MOROUX Cédric, NEDELLEC Philippe, QUILTU Jacques, URIEN Patrick, YVINEC Jérôme et BOUSSARD Laure) :

-Approuvent l'autorisation d'engager les dépenses d'investissements 2026 telle que présentée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
En communauté de communes, le 19/12/2025
Le Président de Poher Communauté,
Christian TROADEC

POHER COMMUNAUTÉ